



Commune de Chavannes-de-Bogis

CONSEIL COMMUNAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU MERCREDI 09 AVRIL 2025 – 20H15

Présidence : Mme. B. GIRARDIN HÄSLER

La présidente ouvre la séance du Conseil communal du 09 avril 2025. Elle accueille M. Grassi, membre de la commission d'urbanisme et M. Carvalho de la Fondation Equitim et demande de procéder à l'appel.

1. Appel

La secrétaire procède à l'appel. 31 membres sont présents, 8 sont excusés : Maria Aristeguieta Alvarez, Aurélie Comment, Martial Hämmerli, Kareem Khan, Rocco Rondi, Evelyne Simon, Jean-Daniel Simon, Julien Tornare.

2. Approbation de l'ordre du jour/assermentation

La présidente demande s'il y a des commentaires. M.D. Noirat demande s'il est possible de passer le point 5 en 6 et le point 6 en 5. La proposition de M.D. Noirat étant acceptée, la présidente soumet l'ordre du jour à l'adoption.

Le nouvel ordre du jour est accepté à l'unanimité.

La présidente passe à l'assermentation. M.Y. Long est élu comme conseiller.

3. Approbation du procès-verbal du 11 décembre 2024

La présidente soumet le procès-verbal à l'approbation.

Le procès-verbal du 11 décembre 2024 est accepté à l'unanimité, moins deux abstentions.

4. Préavis municipal n° 01/25 Demande d'octroi d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) sur la future parcelle réunie (fusion des parcelles n° 3 et n° 188) en faveur de la Fondation Equitim

5. Rapport de la Commission ad hoc sur le préavis municipal n°1/25

La présidente passe la parole à M.P. Stampfli, rapporteur de la Commission ad hoc qui conclut qu'un tel projet répond aux besoins et intérêts des habitants en matière de logement et de lieu de rencontre. Cette dernière recommande d'accepter le préavis n° 01/25. La présidente remercie la Commission ad hoc.

6. Rapport de la Commission des Finances sur le préavis municipal n° 01/25

La présidente passe la parole à M.D. Noirat, rapporteur de la Commission des Finances qui estime que le projet répond plus à un but social que financier. Elle recommande d'accorder un droit distinct et permanent de superficie en faveur de la Fondation Equitim sur la future parcelle réunie aux conditions indiquées dans le préavis n°01/25.

La présidente remercie la Commission des finances et ouvre la discussion.

M.B. Schopfer : *quel est le coût estimé pour les espaces verts ?*

Le syndic indique *qu'actuellement rien n'a été décidé. Il y aura des frais d'entretien. Il s'agit d'une projection.*

Mme. Ch. Michel ajoute *qu'il ne s'agit pas de l'entretien de l'immeuble. L'espace vert ne sera pas beaucoup plus grand qu'actuellement.*

M. Carvalho, représentant de la Fondation Equitim complète *qu'il y a eu de nombreuses discussions avec la Municipalité pour arriver au chiffre présenté dans le préavis.*

M.B. Vanderstraeten souhaite avoir plus de renseignements concernant les loyers accessibles. M. Carvalho informe que *le loyer moyen proposé est de CHF. 285,- par m2, soit un taux d'abaissement de 20% par rapport au marché.*

M.A. Barraud ajoute que *cette construction, si elle a lieu, obligera d'introduire une politique de logement à créer avec des critères d'attribution, des droits, des subsides. Il complète que rien n'est établi pour les places de parc. La volonté est d'avoir suffisamment de places en cas de besoin lors de manifestations.*

Comme il a été indiqué que la commune pourra donner son avis lors de la construction, M.B. Vanderstraeten s'interroge *s'il s'agira d'un pouvoir de décision ou juste un avis consultatif. Le syndic ajoute que lors de la phase de mise en location, des critères d'attribution des logements définis par la Municipalité sont mis en place avec généralement un comité d'attribution comprenant un représentant de la Municipalité, un représentant de la régie qui sera en charge de gérer l'immeuble et un représentant Equitim. De même il y a un engagement à travailler avec des entreprises locales. La commune est complètement intégrée dans les choix du projet, délivre le permis de construire, va mandater en direct les entreprises, elle est impliquée dans toutes les phases de vie du projet.*

M.St. Aebischer s'interroge *si ce sera uniquement la Municipalité qui va décider. Comme le souligne M. Carvalho, il y aura une mise à l'enquête avec possibilité de faire opposition au projet. Et le syndic de renchérir qu'il s'agit d'un point de départ. On parle de l'autorisation de démarrer ce projet.*

Pour répondre à M. St. Aebischer de savoir si la commune a déjà des revenus locatifs, Mme. Ch. Michel informe que *cette dernière dispose d'un petit parc immobilier.*

M.St. Aebischer constate que *lors de manifestations communales, le parking est largement insuffisant et le nombre prévu sera presque identique. M.A. Barraud : une fois le projet réalisé, il y aura autant de places qu'actuellement, en souterrain et à l'extérieur. On a des solutions de parking dans la zone artisanale, plutôt vers la zone Slatkine.*

M.B. Vanderstraeten : *il a été noté 20 appartements, 20 places de parc plus 12, donc à l'heure actuelle on sait déjà combien de places de parc on va mettre pour ces appartements ?*

M. Carvalho : *il y a le règlement de construction de la commune. On a un peu plus de 1000 m2 de surface de plancher, donc une vingtaine de places plus les places visiteurs.*

M.A. Barraud : *cela s'adresse aussi à une tranche de la population qui n'a pas forcément*

deux voitures.

Mme.Ch. Michel ajoute que la Municipalité essaie toujours de faire des compromis. *Pour le moment il n'y a rien de décidé.*

M. Carvalho conclut que 110 places au total sont prévues.

Comme plus personne ne souhaite prendre la parole, la présidente soumet le préavis au vote.

Le préavis n°01/25 est accepté par 36 votes pour, un vote contre et trois abstentions.

Au nom de la Municipalité, le syndic remercie le Conseil pour son large soutien, car il s'agit d'un pas important qui a été fait ce soir. On parle depuis longtemps de ces logements qu'on cherche à construire sur la commune. Il remercie également MM. Grassi et Carvalho pour leur présence. Tous deux quittent la séance.

7. Communications de la présidence

La présidente remercie la Société de développement pour les belles décorations de Pâques qui ornent le village.

Elle rappelle la date du prochain Conseil communal qui se déroulera le mercredi 25 juin à 19h00 et sera suivi d'un repas.

8. Préavis municipal n°2/25 Demande de crédit extrabudgétaire de CHF. 102'000.- du compte « Entretien du bâtiment communal » (356.3140)

9. Rapport des Finances sur le préavis n°2/25

La présidente passe la parole à M.A. Théraulaz qui donne lecture du rapport de la Commission des Finances. Celle-ci recommande d'approuver ledit préavis.

La présidente remercie la Commission des Finances et ouvre la discussion.

Vu un audit énergétique concernant la salle, M.Y. Bornet demande s'il ne serait pas possible de faire un peu mieux que de juste réparer.

Mme.Ch. Michel : *les travaux prévus concernent uniquement un tableau de régulation de chauffage. La Municipalité a pensé aller de l'avant avec les panneaux solaires plutôt l'année prochaine.*

Mme.G. Thévoz : *dans le cadre de la rénovation de l'avant-toit, la Municipalité a pensé de mettre en place une structure pour supporter un store?*

Mme.Ch. Michel : *la Municipalité n'a pas pensé à cette éventualité, mais va y réfléchir.*

Comme plus personne ne souhaite prendre la parole, la présidente soumet le préavis n°2/25 au vote.

Le préavis n°2/25 est accepté à l'unanimité.

10. Préavis municipal n°3/25 Demande de crédit de CHF 80'000.- pour la réalisation de deux places d'évitement sur l'avenue de Péguey

11. Rapport de la Commission des Finances sur le préavis n° 3/25

La présidente passe la parole à M.Cl. Cela, rapporteur de la Commission des Finances. Cette dernière recommande de refuser ledit préavis car elle estime le coût de ces travaux disproportionné au vu du faible volume de passage de bus par jour sur cette avenue.

La présidente remercie la Commission des Finances et ouvre la discussion.

M.M. Müller souhaite préciser quelques points. *Aujourd'hui du lundi au samedi il y a 12 passages de bus par jour. Depuis l'ouverture de ce trajet, les agriculteurs n'avaient pas le droit d'accéder à leurs champs où ils travaillaient jusqu'à fin février. Il n'y avait pas de problème de croisement pendant cette période là. Toutefois, cela va commencer à aller dans les champs qui se trouvent de l'autre côté de l'autoroute. La Municipalité a cherché des solutions. Il y a aussi un problème de croisement potentiel avec la route de Chavannes-des-Bois. Nous avons défini deux points de possibilité de croisements. Aujourd'hui il n'y a pas encore énormément de bus articulés qui passent, mais comme l'on faisait l'étude autant aller jusqu'au bout. Il s'agit d'une solution viable même s'il est vrai que CHF. 80'000.- est une somme assez importante. Quelle que soit la décision adoptée, la Municipalité sera obligée à chercher des solutions.*

M.Y. Bornet demande si Manor ne pourrait pas participer?

M.M. Müller: *ils ont déjà participé un peu. Les TPN risquent également de refuser. En tant que commune nous devons mettre à disposition des infrastructures permettant l'exploitation normale des bus.*

M.P. Stampfli se dit catastrophé de constater que Région Nyon a dessiné ce nouveau trajet de la ligne 813. Ce sont soi-disant des spécialistes et ils n'ont pas constaté qu'il y avait un problème de croisement.

Le syndic souligne qu'il n'y a pas d'endroit où le bus peut stationner pour permettre le croisement.

M.P. Stampfli : *si Région Nyon tient à cette ligne, qui ne dessert pas le village, je pense que c'est à eux de trouver une solution et de payer ces CHF : 80'000.-.*

M.A. Barraud reconnaît que cette somme est trop élevée. Par la suite, l'idée est de raccrocher cette boucle à la ligne transfrontalière.

M.A. Théraulaz : il y a des travaux devant chez M. Golay, le village est très étroit. Quand un bus passe, les autres s'arrêtent.

M.R. Luquiens : *trouve un peu bizarre de faire un évitement dans un virage. Ainsi à Tannay, il n'y a pas moyen de mettre d'évitement vu que c'est très étroit pour la traversée du village, tout le monde se débrouille. Y-a-t-il la possibilité de mettre des feux comme à Commugny ?*

M.A. Barraud : *l'évitement se fait dans le virage, cela a été vu sur place avec l'agriculteur.*

Mme.S. Brouet : *étant donné que le problème se pose principalement par rapport au bus, pense qu'il faut être un peu plus incisif vis-à-vis des TPN.*

M.A. Barraud : *si on n'obtient pas l'accord du Conseil, on expliquera aux TPN.*

M.Cl. Cela : *quel est le nombre de passages d'agriculteurs par jour ?*

M.M. Müller : *maintenant les agriculteurs vont commencer à exploiter leurs terrains de l'autre côté. L'agriculteur va jouer entre les passages des bus. Lors de la récolte, il faudra qu'il fasse attention.*

M.A. Faillétaz : *les agriculteurs ne passent pas si souvent que cela.*

Comme plus personne ne désire prendre la parole, la présidente soumet le préavis n°03/25 au vote.

Le préavis n°03/25 est refusé par 35 votes contre et 5 abstentions.

12. Préavis municipal n°04/25 Modification du règlement communal relatif aux émoluments administratifs et aux contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions

13. Rapport de la Commission des Finances sur le préavis n° 04/25

La présidente passe la parole à M.D. Noirat, rapporteur de ladite Commission. En conclusion, cette dernière recommande au Conseil communal d'accepter le préavis n°04/25.

La présidente remercie la Commission des Finances et ouvre la discussion.

M.B. Vanderstraeten: *un tarif horaire à CHF. 100.- de l'heure est mentionné pour des travaux de l'administration communale.*

Mme.Ch. Michel : *on n'a pas le droit de mettre une fourchette parce que le canton n'est pas d'accord. Actuellement on facture à CHF. 80.-. On a décidé de mettre CHF. 100.-, même si c'est un peu plus cher pour le moment.*

Comme plus personne ne désire s'exprimer, la présidente soumet le préavis n° 04/25 au vote.

Le préavis n° 04/25 est accepté par 38 oui, 1 non et 1 abstention

14. Préavis n° 05/25 demande de crédit de CHF. 27'000.- pour l'acquisition des parcelles n°82 et n°192 sises sur la commune de Chavannes-de-Bogis

15. Rapport de la Commission des Finances sur le préavis n°05/25

La présidente passe la parole à M.Cl. Cela, rapporteur de la Commission des Finances. En conclusion, celle-ci recommande au Conseil d'accorder le préavis.

La présidente remercie la Commission des Finances et ouvre la discussion.

M.Y. Long : *la Municipalité estime que l'acquisition de ces parcelles a du sens. C'est quoi le sens ?*

M.A. Barraud : *on est déjà propriétaire d'un certain nombre de parcelles. Le prix est défendable pour que la commune devienne propriétaire de ces deux parcelles.*

M.St. Aebischer : *y-a-t-il la possibilité de mettre un banc?*

M.A. Barraud : *cela ne devient pas une place annexe du village.*

Personne ne demandant plus la parole, la présidente soumet le préavis n°05/25 au vote.

Le préavis n° 05/25 est accepté par 38 oui, 1 non et 1 abstention

16. Communications des délégué.e.s du Conseil communal aux Conseils intercommunaux (APEJ, SITSE, Région de Nyon)

APEJ : M.St. Aebischer indique qu'il n'y a pas eu de séance.

SITSE : M.B. Vanderstraeten : il n'y a pas eu de séance

M.P. Stampfli informe que les membres de Région Nyon ont eu deux réunions. Lors de la réunion du 11 décembre, le budget 2025 a été accepté, un crédit de CHF. 100'000.- par an et pour 4 ans a été accepté pour soutenir les activités de l'Usine à Gaz et un préavis concernant la participation financière de CHF. 464'000.- pour l'accompagnement opérationnel du fonds régional de mobilité pour la période 2024-2028 a été accepté.

Le 5 mars Région Nyon s'est réuni. Il a accepté de reconduire le dispositif d'investissement solidaire de la région, a accepté une demande de crédit de CHF. 221'511.- pour le financement de courses expérimentales sur la ligne 815 pour l'année 2025, a accepté le financement de la carte Explore au montant de CHF. 120'000.- pour 3 ans et a accepté le crédit de CHF. 120'000.- pour le financement du projet d'agglomération Franco-Valdo-Genevois.

17. Communications de la Municipalité

M.A. Barraud : annonce que la convention de droit administratif pour la gestion des bâtiments communs signée avec Bogis-Bossey a été résiliée. Un peu pour faire bouger les

lignes, notamment pour la déchetterie. Une révision a été faite et soumise à Bogis-Bossey. Rien ne change fondamentalement, quelques points ont été précisés. L'esprit a l'air positif. On espère que d'ici le mois de juin on confirmera que cette convention a été signée.

Nouvelle loi sur les communes. Elle provoque beaucoup de réactions au sein du canton qui semble prendre de plus en plus de poids. Un délai supplémentaire a été obtenu.

Tattes de Bogis, les choses avancent. Un groupe de suivi se réunira le 9 mai. La commune cherche à avoir des éléments précis. Une enquête publique est normalement prévue en avril 2026. C'est un dossier qui avance à son petit rythme.

Publibike a cherché à terminer son contrat. A été repris par une société qui s'appelle Lime, qui reprendra dès le 1.07.2025.

Une séance d'information publique pour la prochaine législature se déroulera le 5.11.2025 à 20h00.

Rappel à tous les délégués intercommunaux d'annoncer votre présence/absence aux séances.

M.M. Müller : nouvelles concernant la déchetterie. Bogis-Bossey a proposé un projet d'env. CHF. 400'000.-. Chavannes-de-Bogis ne veut pas accepter le projet tel qu'il est. On pense amener le projet à CHF. 600'000.-. On attend que le projet soit plus abouti avec la projection de lancer le préavis en octobre.

M.St. Borella : le rapport PECC est parti au canton. .

Le 5 avril une opération nettoyage de la forêt juste à côté de Manor a été lancée par la commune. Elle a été appréciée par la population.

Les 19, 20 et 21 juin, grande fête se déroulera pour les 20 ans de la caserne. On a besoin du soutien de la majorité de la population. Animations et démonstrations, concert, bal, tombola. Les pompiers espèrent obtenir un maximum d'argent en prévision de la fête cantonale des sapeurs pompiers qui se déroulera en Terre Sainte en 2026.

Statistiques de la police concernant incivilités et criminalité : beaucoup de chiffres vu le centre commercial et la douane. Pas de progression en 2024. Un point augmente : le vol à l'étalage.

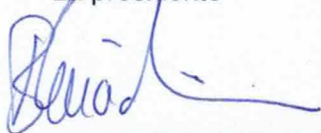
M. J. Tendon : Arsko : piscine patinoire : date d'inauguration le 14 novembre (partie officielle) et le 15 novembre pour la partie publique.

18. Propositions individuelles

Personne ne demande la parole.

La présidente remercie les conseillers et lève la séance à 22h05.

La présidente



Brigitte GIRARDIN HÄSLER



La secrétaire



Marie-Laure BIANCONCINI